

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 02 du 11 avril 2019

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 11 représentés : 01 -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

Absents excusés : Mme SEIBERT Estelle, Mme REYMANN Anne, M. ROCHE Nicolas

Absente avec procuration : Mme LANOIX Gabrielle, adjointe, donne pouvoir à Mme STURTZER Myriam, adjointe

N° 2019-10 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 01 du 21 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2019-11 : Projet de remplacement des jeux de la cour de l'école de Dauendorf

Monsieur le Maire propose le remplacement de jeux pour les enfants dans la cour de l'école de DAUENDORF (ceux en place étant jugés non adaptés pour des raisons de sécurité) pour un montant HT selon devis de 13 153,84 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2019
- valide le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux.

N° 2019-12 : Projet de mise en place d'un espace cinéraire aux deux cimetières communaux

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux la demande de création d'un espace cinéraire aux cimetières communaux, pour un montant de HT selon devis de 19162,17 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2019
- valide le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux.

N° 2019-13 : Sécurisation école de Dauendorf : Mise en place d'un système d'alarme incendie

Monsieur le Maire propose la réalisation de travaux de sécurisation dans l'école de DAUENDORF avec la mise en place d'un système d'alarme incendie pour un montant HT selon devis de 4 479,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2019
- valide le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux.

N° 2019-14 : Location parcelle communale

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un avis de parcelle communale à louer a été affiché en date du 21 mars 2019. Celle-ci est située sur le ban de Niedermodern, d'une superficie de 15,00 ares, et concerne la **section 01 n° 76 au lieu-dit "Wald"**. Une seule demande écrite, celle de M. OTT Thierry, est parvenue à la commune en date du 01 avril 2019.

Monsieur le Maire propose par conséquent aux conseillers de donner une suite favorable à la demande de M. OTT Thierry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de donner à l'unanimité une suite favorable à la demande formulée par M. OTT Thierry.

N° 2019-15 : Conventions balayage et viabilité hivernale

Depuis le 01 janvier 2019, le balayage mécanique des chaussées et la viabilité hivernale relèvent de la compétence des communes de la CAH.

Le Maire propose que la CAH continue à intervenir pour le compte de la commune en effectuant des prestations de service. Afin de formaliser cette nouvelle procédure, deux conventions ont été établies par la CAH :

- une convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « balayage »
- une convention de prestations de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les projets de convention de prestations de service « balayage » et « viabilité hivernale » annexés à la présente délibération et autorise le Maire, à signer les deux conventions.

N° 2019-16 : Subventions exceptionnelles

Le Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie de trois demandes de subvention :

- Le collège du Bois Fleuri sollicite une aide financière pour alléger le coût de déplacement des 2 élèves résidents de Dauendorf, M. REMY Baptiste et LUCK Anthony, qualifiés pour se présenter à la compétition académique du championnat de France UNSS de Run and Bike qui se déroule début avril à Albi

Le Maire propose d'allouer une subvention globale de 200,- € au collège du Bois Fleuri pour participer au financement du coût de ce déplacement.

- Le Maire propose d'allouer une subvention de 850,- € à la FADN, qui permettra à cette association de soutenir une action humanitaire.
- Suite à la visite guidée de la ville de Haguenau, organisée par la Société d'Histoire avec des habitants de Lézigneux et de Dauendorf, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 150,- € à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Haguenau (SHAH).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention de 200,- € pour le collège du Bois Fleuri, de 850,- € pour la FADN et de 150,- € pour la Société d'Histoire et d'Archéologie de Haguenau.
- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2019.

N° 2019-17 : Compte administratif 2018

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2018 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	423 424,93 €
Recettes réalisées :	646 826,75 €
Excédent de fonctionnement :	223 401,82 €

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	260 465,20 €
Recettes réalisées :	290 238,64 €
Excédent d'investissement :	29 773,44 €

soit un excédent global de clôture de : 253 175,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2019-18 : Compte de gestion du trésorier – exercice 2018

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019-19 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2018 :	223 401,82 €
- Excédent d'investissement au 31.12.2018 :	29 773,44 €
- Déficit des restes à réaliser au 31.12.2018 :	91 500,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	223 401,82 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	61 726,56 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	161 675,26 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	29 773,44 €

N° 2019-20 : Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif de l'exercice 2019. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019, avec :
691 675.- € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;
361 007.- € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

N° 2019-21 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'état n° 1259 transmis par les services fiscaux, relatif aux nouvelles bases d'imposition pour 2019. Il leur demande de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 et de les maintenir comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2019	Produit correspondant
Taxe d'habitation :	8.63 %	8.63 %	1 240 000	107 012
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	7.78 %	7.78 %	960 400	74 719
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	34.06 %	34.06 %	50 400	17 166
			TOTAL :	198 897

2019-22 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte administratif 2018

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2018 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : **28 811,71 €**

Recettes réalisées : **28 811.71 €**

Résultat de fonctionnement : **0.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : **71 493,71 €**

Recettes réalisées : **0.00 €**

Déficit d'investissement : **71 493,71 €**

soit un déficit global de clôture de : **71 493,71 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté.

N° 2014-23 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte de gestion du trésorier– exercice 2018

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019-24 : Lotissement La Clairière Neubourg : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Déficit de fonctionnement cumulé au 31.12.2018 : **0.00 €**
 - Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2018 : **71 493,71 €**
- Ce déficit sera reporté par une inscription en dépense de la section d'investissement compte **001** (déficit d'investissement reporté)

N° 2019-25 : Lotissement La Clairière Neubourg : Budget Annexe 2019 assujetti à la TVA

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget annexe Lotissement Neubourg de l'exercice 2019. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement Neubourg de l'exercice 2019, avec :
 - 1 069 998,42 €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;
 - 1 131 491,63 €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

N° 2019-26 : Création d'un budget annexe 2019 « Parc locatif » assujetti à la TVA

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de réaménagement du centre du village, il y a lieu de créer un budget annexe.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création d'un budget annexe assujetti à la TVA, à compter de l'année 2019
- autorise le Maire à signer tout document y afférent.

N° 2019-27 : Parc locatif : Budget Annexe 2019 assujetti à la TVA

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget annexe Parc locatif de l'exercice 2019. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget annexe Parc locatif de l'exercice 2019, avec :
9 500 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;
180 000 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Délibérations rendues exécutoires le 12 avril 2019

Transmises à la Sous-Préfecture le 12 avril 2019

Publiées le 12 avril 2019

Le Maire :

